



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS**



SEANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE JEUDI 20 SEPTEMBRE à 18 heures 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente d'ARTHEZE, sous la présidence de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président.

Etaient convoqués : Guy-Michel CHAUVEAU, Laurent HUBERT, Gwénaél de SAGAZAN, Carine MENAGE, Gérard BLANCHET, Véronique MENANT, Pierre HOUDAYER, Philippe BIAUD, Françoise FARCY, Ghislaine SOYER, Pierre BIHOREAU, Dominique DAVOINE, Michel LANGLOIS, Christophe LIBERT, Manuela GOUPIL, Cécile TESNIER, Michel LANDELLE, Gérard BIDAULT, Jean-Yves DENIS, Christian JARIES, Stéphanie DRUELLE, Philippe DESLANDES, Nadine GRELET-CERTENAIS, Claude JAUNAY, Patricia METERREAU, Pierre RENEAUD, Michèle JUGUIN-LALOYER, Nicolas CHAUVIN, Adeline COGNARD, Jean-Pierre GUICHON, Myriam PLARD, Abdelhadi MASLOH, Céline BOUILLOUD, Georges BITOT, Véronique MAUTOUCHE, Jean-Claude TRIHAN, Lucie DELAROCHE, Pascal DUQUESNE, Sylviane DELHOMMEAU, Jean-Pierre BOUCHER, Jean-Claude BOIZIAU, Julien GARNAVAULT, Didier PASSIN, Marie-Jo ROUAULT.

Date de convocation : 14/09/2018	Absents excusés :
Nbre de membres en exercice : 44	- Mme MENAGE (pouvoir à M. CHAUVEAU)
Nbre de membres présents : 26	- M. BLANCHET (pouvoir à M. JARIES)
Nbre d'absents : 18	- M. LANDELLE (pouvoir à M. BIDAULT)
Nbre de pouvoirs : 6	- M. JAUNAY (pouvoir à M. BITOT)
Nbre de membres empêchés remplacés : 2	- M. RENEAUD (pouvoir à Mme METERREAU)
Nbre de votants : 34	- Mme BOUILLOUD (pouvoir à M. LANGLOIS)
	- M. BIAUD (remplacé par M. PREVOST)
	- M. LIBERT (remplacé par M. COLOMBEL)
	- M. de SAGAZAN
	- Mme GOUPIL
	- Mme TESNIER
	- M. DENIS
	- Mme DRUELLE
	- M. DESLANDES
	- Mme COGNARD
	- M. MASLOH
	- Mme DELAROCHE
	- M. DUQUESNE
Monsieur Jean-Pierre GUICHON, conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG180920D029

**OBJET : - MISE EN PLACE DE HUIT EOLIENNES SUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - ACCORD
DE PRINCIPE**

Dans le cadre du Schéma Régional Eolien (S.R.E.) en Sarthe, 253 communes ont leur territoire en partie en zone favorable à l'éolien.

Des études pour l'installation d'éoliennes sont actuellement menées, par l'entreprise Soleil du Midi, sur les communes de Bousse, Clermont-Créans, Ligron et La Flèche. Le projet porte sur 8 éoliennes, de 3 mégawatts chacune.

Rappelons qu'une éolienne de type 3 MW a une dimension de 100 mètres de hauteur de mât et 100 mètres de diamètre de rotor soit une hauteur maximale de 150 mètres par rapport au sol. Chaque éolienne se trouve à plus de 500 mètres, minimum, d'un lieu d'habitation.

Les conseils municipaux des communes de Bousse, Clermont-Créans, Ligron et La Flèche ont donné un avis favorable pour poursuivre ce travail d'étude.

Ces études prennent en compte la zone de sensibilité paysagère, y compris celle liée au patrimoine culturel (Z.P.P.A.U.P., sites inscrits), naturel et à la biodiversité.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (L.T.E.C.V.) a pour objectif d'atteindre la part de 23 % d'énergie renouvelable de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et 32 % en 2030. Pour la Communauté de Communes du Pays Fléchois, ces 8 éoliennes s'inscrivent dans une démarche de développement durable, en cohérence avec l'engagement du territoire. Ce parc éolien permettraient au territoire du Pays Fléchois de :

- réduire son empreinte carbone en évitant de rejeter 1 856 tonnes de CO₂ par an,
- porter à 37 % de l'électricité consommée qui serait produite sur son territoire, venant de cette ENergie Renouvelable (E.N.R.), contre 0,91 % actuellement.

Sur le volet économique, l'implantation de ces huit équipements représente 36 millions d'euros d'investissement privés sur la Communauté de Communes

Selon les dernières données les recettes fiscales annuelles, concernant ces huit éoliennes, seraient de :

- 20 527 € pour l'ensemble des communes concernées
- 158 752 € pour la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Enfin, le coût complet concernant la production de l'électricité par l'éolien est l'un des plus faible et donc la plus compétitive (source ADEME de 2016).

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De prendre acte des projets d'implantation de huit éoliennes sur les communes de Bousse, Clermont Créans, Ligron et La Flèche et d'émettre un accord de principe sur la poursuite des études pour la mise en place des éoliennes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour Extrait Conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20181003-DAG180920D029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2018

LE PRESIDENT,

M. Guy-Michel CHAUXEAU